

Sur la voie d'un élevage des veaux pleinement respectueux

 Nouvelle | 18.03.2024

Demeter aimerait que ses producteurs assument leur responsabilité pour les veaux provenant des élevages laitiers. Tous les veaux devront donc être sevrés dans leur ferme de naissance ou dans une ferme partenaire. Un cours du FiBL donné sur le domaine de la Rheinau a montré des voies possibles et des questions ouvertes – en particulier en ce qui concerne le marché et le financement.



L'élevage de vaches nourrices, comme à Gut Rheinau, est une manière d'appliquer le cahier des charges Demeter. Photo : Corinne Obrist.

La biodynamie s'est imposé dans ses Directives que tous les veaux devront être sevrés dans leur ferme de naissance ou dans une ferme partenaire à partir de 2031. Cela signifie que les veaux ne pourront être transférés dans une ferme d'élevage ou d'engraissement qu'à partir de l'âge d'au moins 120 jours. La nouvelle réglementation entre en vigueur progressivement. La période transitoire commence en 2024 avec 30 % des veaux, puis le pourcentage devra augmenter de 10 % chaque année.

Les systèmes d'élevage et leurs embûches

Lors du cours du FiBL, Claudia Schneider a présenté différentes méthodes de sevrage et a particulièrement mis l'accent sur l'élevage des veaux en contact avec des vaches. Un exemple est le domaine de la Rheinau, qui élève les veaux avec des vaches nourrices. Les petits veaux prennent modèle sur les plus âgés et peuvent ainsi développer leur comportement social. Le système présente toutefois aussi des défis. «Certaines vaches souffrent pendant longtemps de la douleur de la séparation», commente Romina Meier du domaine de la Rheinau.

Il est important pour un système comme celui du domaine de la Rheinau qu'il y ait des possibilités de contact entre les veaux et les vaches, mais aussi une aire séparée pour les veaux avec de l'eau, du fourrage et des refuges. Les stabulations pour les vaches laitières ne sont pas prévues pour les veaux et peuvent présenter des risques potentiels comme les cornadis ou les caillebotis. Il faut en tenir compte avant de laisser les veaux avec les vaches.

Assurer la santé des veaux

La santé des veaux a la priorité la plus élevée. La méthode d'élevage est alors, selon Rennie Eppstein du FiBL, moins décisive que la gestion de la ferme. Une importance particulière doit être accordée à un approvisionnement suffisant en colostrum pendant les quatre premières heures de vie des veaux. Mais aussi, plus un veau boit de lait pendant les premières semaines mieux il se développe.

L'abri pour les veaux doit simplement être garni de litière, mais il faut qu'il y ait un épais matelas de paille pour que les veaux puissent se coucher au sec. Il faut éviter les courants d'air. Réduire la taille des groupes peut diminuer le stress et la pression des germes pathogènes. Mais les petits veaux prennent modèle sur les plus âgés et ont besoin de place pour jouer, donc il s'agit de maîtriser l'hygiène pour pouvoir élever des groupes plus grands composés de veaux d'âges différents.

Qui supporte les coûts?

La question du financement a suscité des discussions animées. Car sevrer les veaux implique de pouvoir vendre moins de lait Demeter. Les coûts de l'élevage dépassent actuellement le prix qui peut être atteint pour les remontes. «Il ne faudrait pas que la ferme d'élevage doive

supporter elle-même tous les coûts», a dit Dani Böhler du FiBL. Il a proposé trois possibilités – une augmentation du prix des remontes, une majoration du prix à l’abattage ou une prime de sevrage.

En même temps il a souligné que la situation sur le marché est difficile puisque les canaux des détaillants sont pleins. Il y a des opportunités commerciales alternatives dans les restaurants, la restauration collective ou la vente directe. Romina Meier a appelé les participants à répartir leur écoulement sur plusieurs piliers.

On cherche des places d’élevage

Si sa propre ferme ne convient pas pour élever des veaux, on peut chercher une ferme partenaire. Si les veaux y sont abreuvés avec un bidon ou un automate, il faut attendre 30 jours jusqu’au transfert. S’ils peuvent téter à la mamelle d’une vache, un transfert immédiat est possible. La priorité doit être donnée à des fermes Demeter, mais s’il n’y en a pas à disposition on peut aussi prendre en compte des fermes bio à condition d’avoir un contrat d’élevage ou une autorisation exceptionnelle. Il n’y pas de limite de distance.

Les Directives Demeter prescrivent maintenant aux fermes d’élevage et d’engraissement au pâturage d’installer en priorité des veaux de fermes laitières Demeter, mais il n’y a pas encore assez de places et, sans écoulement, seules quelques fermes miseront sur ces branches de production. Les participants au cours étaient d’accord sur le fait que tous les maillons de la filière de création de valeur doivent participer à la recherche de solutions afin de maîtriser ces défis.

Corinne Obrist, FiBL

Pour en savoir plus

[!\[\]\(e474458956c9a37fbf9586ddb60a7fa1_img.jpg\) Directives Demeter \(Demeter Webseite\)](#)

[!\[\]\(3e2231b1ad3ca8da8658228c00dd08e0_img.jpg\) Elevage des veaux sous la mère ou avec une nourrice \(Rubrique élevage\)](#)

[!\[\]\(5361750c22c4e047a52f4eac1ec2d4cc_img.jpg\) Fiche technique élevage des veaux sous la mère ou avec une nourrice en production laitière](#)

(FiBL-Shop)

Remarque: ce texte est une nouvelle du jour. Il ne sera pas actualisé ultérieurement.

